

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1^{er} mars 2018 (seconde lettre ce jour)

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 : *Gazifère inc.* – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018.
Phase 3 - Cause tarifaire 2018.

Précision sur la demande de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin d'ordonner à Gazifère inc. de répondre à certaines demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Suite à la demande C-SÉ-AQLPA-0031 du 26 février 2018 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) afin d'ordonner à Gazifère inc. de répondre à certaines demandes de renseignements au présent dossier et suite à la réponse B-0406 de *Gazifère inc.* du 28 février 2018, nous attirons l'attention de la Régie sur le rapport C-SÉ-AQLPA-03 Doc. 1 déposé en preuve aujourd'hui par SÉ-AQLPA en phase 3 du présent dossier.

Le chapitre 4 et la recommandation no. 3.3 de ce rapport illustrent encore davantage la pertinence d'obtenir les renseignements demandés, ceci afin de mieux documenter l'évolution de l'interfinancement **avant et après** l'application de la nouvelle méthode d'allocation, ce qui permettra au Tribunal de mieux juger de la pertinence ou non, pour *Gazifère inc.*, de contrecarrer les effets bénéfiques de cette nouvelle méthode en augmentant au contraire un interfinancement qui aurait pu et dû être maintenu réduit.

Tel qu'annoncé dans notre lettre et dans notre rapport de ce jour, nous vous prions ainsi de noter qu'il est possible que nous déposions ultérieurement un rapport amendé, selon la décision qui sera prise par la Régie quant aux demandes d'ordonner à *Gazifère inc.* de répondre à certaines demandes de renseignements.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les participants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.